

XVI. Bayerns Politik in den Jahren 1819 f.

3: Bd. II. 583 f. III. 762 f.

Zur Ergänzung und Bekräftigung meiner Mittheilungen über die bayrische Politik vor und nach den Karlsbader Beschlüssen gebe ich hier noch einige Auszüge aus mehreren neuerdings aufgefundenen Aktenstücken. Es sind sämtlich sogenannte *Dépêches royales*, eigenhändig unterzeichnet von König Max Joseph, gegenzeichnet von dem Minister des Auswärtigen, dem Grafen Rechberg.

Die erste *Dépêche*, an den Gesandten in Berlin, Generalleutnant Gf. Rechberg gerichtet, schildert mit grellen Farben die demokratische Bewegung in Süddeutschland und führt denn fort (30. Mai 1819):

J'espère pouvoir clore la session à la fin du mois prochain. Il n'est pas douteux qu'il y aurait eu pendant cette séance un éclat formel, si ces hommes n'avaient craint de perdre leur cause en se démasquant complètement; ils ont donc ajourné l'exécution de leurs plus amples projets, espérant que dans l'intervalle de trois ans jusqu'à leur réunion le système représentatif aura pris consistance en Allemagne. Je chercherai à déjouer ces projets en les dissolvant par un acte qui annulera toutes les résolutions inconstitutionnelles qu'ils ont prises. Six années s'écouleront avant que le budget ne doive être voté, et encore n'ont ils le droit que de voter l'impôt direct. Cependant il est douteux, que ces précautions suffiront; et Je crois que l'expérience que J'ai faite et le ton que prennent les états de Bade doivent faire prendre la situation de l'Allemagne en même considération et engager les Cours à convenir à Francfort ou partout ailleurs de principes uniformes à arrêter pour que l'art. 13 de l'Acte fédéral ne fraie point la voie à un état de choses qui s'il s'empire ne pourra plus être arrêté.

Darauf wird der Gelehrte beauftragt, die Rathschläge Bernstorffs wegen dieser Beratungen der deutschen Höfe einzuholen. Also ist erwiesen, daß der Münchner Hof die Karlsbader Konferenzen mit veranlaßt hat. —

Die zweite *Dépêche*, vom 13. Dez. 1820, an den Grafen Bray in Wien gerichtet, gibt wieder ein lebhaftes Bild von dem unruhigen Geiste in Italien und Süddeutschland, jenseit in Darmstadt, wo die Kammer sich in eine konstituierende Versammlung verwanthelt hätte, und schließt:

C'est de Troppan, c'est de cette union des puissances qui déjà a été victorieuse d'une grande révolution qu'il faut attendre les mesures propres à consolider leur ouvrage. Le dépit que cette union cause aux agitateurs est la meilleure preuve de son efficacité.

Die dritte *Dépêche*, vom 27. Dez. 1820, an General Rechberg, behandelt ebenfalls die Kreuze des Münchner Hofes über den Troppauer Kongress und bespricht alsdann das Manuscript aus Süddeutschland, sowie die geheimen Bestrebungen der württembergischen Regierung: On peut à peine se refuser de rapprocher ces différentes cir-